

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 19 décembre 2017 - Délibération n° 2017/211

**Objet : COUVERTURE DU DEFICIT 2016 DU BUDGET ANNEXE « SALLE CULTURELLE »**

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle du foyer rural de la commune du Monteil au Vicomte sur la convocation en date du 14 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – DUMEYNIE – BATTUT – DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – TOUZET – CALOMINE – PATEYRON – GAILLARD – CONCHON et Mmes PIPIER – CAPS – COLON – et HYLAIRES et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
3. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET.
6. M. MAZIERE donne pouvoir à Mme SUCHAUD.
7. M. AUBERT donne pouvoir à M. LAGRANGE.
8. M. TOUZET donne pouvoir à M. DESLOGES.
9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX.
10. M. PATEYRON donne pouvoir à M. MARTINEZ.
11. M. GAILLARD donne pouvoir à M. PACAUD.
12. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY.
13. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. LAINE.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. GRENOUILLET Jean-Yves.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	41	54			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
51	-	3 Mme SUCHAUD (avec le pouvoir de M. MAZIERE) et Mme DEFEMME	-	-	-

M. Le Président rappelle à l'assemblée délibérante les résultats déficitaires 2016 du budget annexe « salle culturelle » :

- déficit de fonctionnement de 157 237.40 €

- déficit d'investissement de 45 852.43 €,

soit un total de 203 089.83 € à couvrir par le budget général.

M. Le Président indique que cette somme a d'ores et déjà été budgétée lors des votes des budgets primitifs 2017 des budget annexe et budget général respectivement en recettes et dépenses de fonctionnement.

Afin que ces écritures comptables puissent être réalisées avant le 31.12.2017, le conseil communautaire doit délibérer sur la couverture du déficit 2016 du budget annexe « salle culturelle ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide :

→ de couvrir le déficit 2016 du budget annexe « salle culturelle »

→ d'octroyer le montant correspondant de 203 089.83 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

